



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 03 AVRIL 2023



**Étaient présent(e)s à l'appel :** M. EDOUARD Éric, M. POHIER Jean-Marie, M. MICHALSKI Richard, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. CADET Alain.

**Était absent(e)s représenté(e)s :** Mme TOURSEL-DERUELLE Karine (pouvoir à Mme DELPLACE Irène), Mme GOZET Annette (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), Mme MASSEMIN Arielle (pouvoir à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine), M. LIBESSART Salvador (pouvoir à M. MICHALSKI Richard), M. SZCZEPANIAK Henri (pouvoir à Mme ROUSSEL Ghislaine).

**Étaient absent(e)s non représenté(e)s :** /

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 5 procurations, soit 13 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame DELPLACE Irène est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 est adopté sans observation.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 03.04.23.03. DU 03/04/2023**  
**PUBLIEE LE 04/03/2023**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Monsieur le Président expose qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget CCAS, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 4.027,71 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 202.008,40 €
<b>C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	+ 197.980,69 €
(Si C est négatif, report du déficit de la ligne D 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 56.743,53 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	- 37.234,76 €
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	
<b>AFFECTATION = C = G+H</b>	+ 197.980,69 €
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
<b>2) Report en fonctionnement R002</b>	+ 197.980,69 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

**CONSIDERANT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget CCAS comme présenté.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 03 avril 2023 a été, le 04 avril 2023, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S.,

Éric EDOUARD



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Marles-les-Mines, le 04 avril 2023

Le Président du C.C.A.S.,

Éric EDOUARD